



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-080 ter**

Publié le 22 février 2022

SOMMAIRE

DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS

Arrêté n° PESAJ-2022-01 du 16 février 2022 portant attribution du label « Information Jeunesse »



Arrêté n° PESAJ-2022-01

Arrêté portant attribution du label « Information Jeunesse »

**La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière
des universités**

Vu l'article 54 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » ; pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu le décret n° 2017-1648 du 30 novembre 2017 portant modification du décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » ;

VU Le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Eric DUDOIT, en qualité de Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté 2021-003 en date du 7 janvier 2021 portant délégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région académique Hauts-de-France,

Vu l'arrêté en date du 13 septembre 2021 portant délégation de signature au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique des Hauts-de-France ;

Vu l'instruction n° 2017 – 154 du 1er décembre 2017 relative au label "Information Jeunesse" ;

Vu les demandes de labellisation déposées durant les périodes du 18 au 31 octobre 2021 ;

Vu l'avis de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CRJSVA) en date du 15 janvier 2022 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le label « Information Jeunesse » est attribué pour une durée de trois ans, à partir de la date de signature du présent arrêté, aux structures mentionnées en annexe.

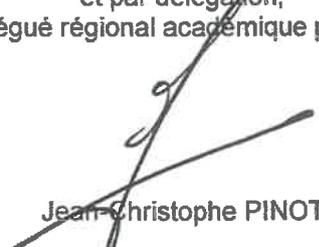
Article 2 : Le Point information Jeunesse de SAINT-MARTIN-les-BOULOGNE, situé au centre social éclaté - 618, résidence Descartes (62280) est délabellisé, à sa demande, à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : L'ensemble des documents administratifs et de communication des structures labellisées « Information Jeunesse », doivent comporter le logo correspondant.

Article 3 : Le Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts-de-France est chargé, de l'exécution du présent arrêté, de la publication au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la préfecture de la région Hauts-de-France et sur le site internet de la DRAJES Hauts-de-France, ainsi que de la notification aux intéressés.

Amiens, le 16 FEV. 2022

Pour la Rectrice de région académique,
et par délégation,
Le Délégué régional académique par intérim,



Jean-Christophe PINOT

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

ANNEXE : liste des structures labellisées au titre de « l'information Jeunesse »

Dpt	Structure légitime porteuse du label	Lieux d'implantation du Point information jeunesse		Code postal	ville
		Dénomination	Adresse		
02	Ville de TERGNIER Place Paul Doumer 02700 TERGNIER	Point Information Jeunesse TERGNIER	Espace "au fil de l'eau" 133 avenue Jean Jaurès	02700	TERGNIER
62	Mairie de BETHUNE 6 place du 4 septembre 62400 BETHUNE	Point Information Jeunesse BETHUNE	Place Clémenceau Rdc Médiathèque Elie Wiesel	62400	BETHUNE
62	Ville de HARNES Espace Mandela 25bis rue des Fusillés 62440 HARNES	Point Information Jeunesse Espace Mandela	25bis rue des Fusillés	62440	HARNES
62	Maison France Services Com de Com du Pays de Lumbres 1 chemin du Pressart 62380 LUMBRES	Point Information Jeunesse Maison France Services	Com de Com du Pays de Lumbres 1 chemin du Pressart	62380	LUMBRES
62	Mairie de OIGNIES 18/20 rue Emile Basly 62590 OIGNIES	Point Information Jeunesse OIGNIES	18/20 rue Emile Basly	62590	OIGNIES
62	Ville de MONTREUIL / MER 16 place Gambetta 62170 MONTREUIL sur MER	Point Information Jeunesse MONTREUIL/MER	16bis rue du Paon	62170	MONTREUIL/MER
		Point Information Jeunesse MONTREUIL/MER	Pôle jeunesse USJM 1 rue des Juifs	62170	MONTREUIL

Amiens, le 16 FEV. 2022

Pour la Rectrice de région académique,
et par délégation,
Le Délégué régional académique par intérim,

Jean-Christophe PINOT